

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

**DECISION RELATIVE À L'ACHAT DE 3 ORDINATEURS PORTABLES POUR LE
NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition effectuée par la société ATOUTEK au regard du prix et des prestations proposées ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société ATOUTEK (1 Rue René Cassin 77290 MITRY MORY) un devis relatif à l'achat de 3 ordinateurs portables pour le nouveau groupe scolaire, d'un montant de 1260 € TTC.

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le 16 Octobre 2024

DEC 2024_161



Le Maire
Jean-Claude THOREZ